

## **APPEL À CONTRIBUTIONS POUR LA CRÉATION DU VISUEL DU CONCOURS COMMUN 2022**

### CAHIER DES CHARGES

#### **ARTICLE 1. Utilisation du visuel**

Le visuel à créer dans le cadre de l'appel à contributions pour la création du visuel du concours commun 2022 sert à promouvoir les études de paysage et à inciter les personnes motivées à s'inscrire au concours d'entrée commun aux quatre écoles de paysage :

- École nationale supérieure de paysage;
- INSA École de la nature et du paysage (Blois);
- ENSAP Bordeaux;
- ENSAP Lille.

Le visuel sélectionné aura vocation à être utilisé sur :

- l'affiche du concours commun;
- le dépliant d'information;
- les publications sur les réseaux sociaux, sites internet et autres moyens de communication digitaux (mailing, etc.) de chacune des quatre écoles, avec les modifications nécessaires et spécifiques aux différents formats utilisés.

#### **ARTICLE 2. Caractéristiques du visuel**

##### **a. Respect de la charte graphique des opérateurs de l'État**

L'affiche du concours d'entrée doit respecter la charte graphique des opérateurs de l'État, consultable ici : <https://www.gouvernement.fr/charte/charte-graphique-les-fondamentaux/introduction>

Les applications de cette charte pour les opérateurs de l'État sont consultables ici :

<https://www.gouvernement.fr/charte/charte-graphique-les-applications/operateurs-et-entites-servicielles>

Les caractéristiques principales de cette charte graphique, applicables pour le visuel du présent appel à contributions, sont les suivantes :

- intégrer un visuel libre au sein d'un cadre blanc où sont ensuite mis en page les différents logos nécessaires;
- utiliser uniquement la typographie Marianne pour l'ensemble du texte à faire figurer sur le visuel.

Typographie Marianne téléchargeable gratuitement ici :

<https://gouvfr.atlassian.net/wiki/spaces/DB/pages/223019527/Typographie+++Typography>

L'appel à contributions ne porte que sur la réalisation de ce visuel, qui sera ensuite intégré par la Direction de la communication, du mécénat et des partenariats (DCMP) de l'École nationale supérieure de paysage au gabarit de la charte graphique des opérateurs de l'État, avec l'ajout des logos, etc.

## b. Format du visuel

Le visuel proposé devra répondre aux critères formels suivants :

- format du visuel à réaliser pour l'affiche : 343x503mm, format portrait;
- visuel à envoyer au format PDF haute définition et aux couleurs CMJN;
- fichier source à envoyer avec l'ensemble des liens, notamment dans l'optique de déclinaisons par la DCMP pour les différents supports tels que mentionnés à l'article 1.

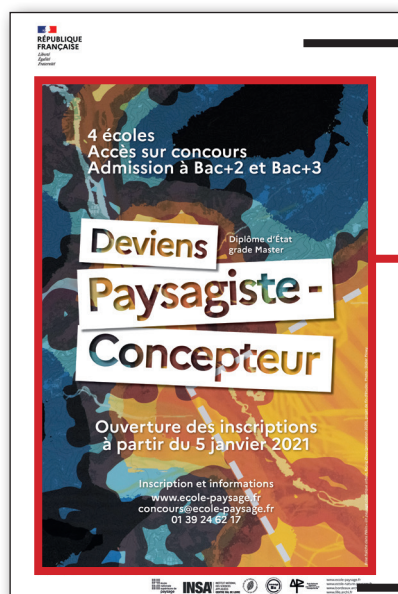
## c. Contenu texte

Le visuel doit obligatoirement contenir l'ensemble des mentions texte suivantes :

- Tu souhaites exercer un métier créatif, à la croisée des disciplines, et imaginer le monde de demain ?
- Deviens paysagiste concepteur  
Diplôme d'État grade Master
- 4 écoles, accès sur concours  
Admission à bac+2 et bac+3  
Ouverture des inscriptions le 3 janvier 2022
- Inscriptions et informations :  
[www.ecole-paysage.fr](http://www.ecole-paysage.fr)  
[concours@ecole-paysage.fr](mailto:concours@ecole-paysage.fr)  
01 39 24 62 14

## d. Précédente affiche du concours commun 2021

Pour information, ci-dessous l'affiche du concours commun de l'année dernière.



Gabarit de la charte des opérateurs de l'État (mis en page par la DCMP)

Visuel à réaliser pour l'appel à participation

Logos et mentions des sites internet (mis en page par la DCMP)